Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 20 mars 2024

Présents : MM. MMES PATAUD, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, MALAVAUD, JANNETAUD
Procurations : CANFORA représenté par BORDES
Excusés : TERRASSIER
Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h10.
Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

1. **Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2024**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 17 janvier 2024.

2. **Demande de modification de l'ordre du jour**

Suite à la réception de l'état de notification des taux d'imposition, Monsieur le maire demande l'accord de l'assemblée pour voter les taux d'imposition ce jour. Approuvé à l'unanimité.

3. **Vote des taux d'imposition 2024**

Le taux impôts de la taxe foncière bâti n'augmente pas pour la commune (6,30%) mais sera majoré par le taux départemental 2020 (22,93%) soit un taux de 29,23%. Le taux de la taxe foncière non bâti est de 48,05%. Le taux de la taxe habitation résidence secondaire/logement vacant est de 7,99%. Approuvé à l'unanimité.

4. **Réforme de la protection sociale complémentaire volet prévoyance : validation avis du Centre de Gestion**

Suite à la saisine du comité social technique du Centre de Gestion, ce dernier a donné un avis favorable le 08 février dernier. La commune peut donc adhérer à la convention de participation au titre de la protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion. Le Maire informe le conseil qu'il faut entériner la décision du comité social technique du Centre de Gestion. Approuvé à l'unanimité.

5. **Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel : validation avis du Centre de Gestion**

Suite à la saisine du comité social technique du Centre de Gestion, ce dernier a donné un avis favorable le 08 février dernier. La commune peut donc instaurer cette prime aux agents pour les payes du mois d'avril. Le Maire informe le conseil qu'il faut entériner la décision du comité social technique du Centre de Gestion. Approuvé à l'unanimité.

6. **Référent déontologue pour les élus locaux : modification délibération suite conseil Préfecture**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de retirer la délibération n°2023-43 en date du 13 septembre 2023 et de la remplacer par la délibération n°2024-08 en date du 20 mars 2024 fixant le cadre et les modalités d'exercice du référent

déontologue pour les élus locaux et la délibération n°2024-09 en date du 20 mars 2024 nommant le référent déontologue. Approuvé à l'unanimité.

7. SDIC 23 : adhésion de la commune de Fransèches

Adhésion de la commune de FRANSECHES. Approuvé à l'unanimité.

8. Association des élus de montagne : renouvellement adhésion

Il s'agit du renouvellement de l'adhésion à l'association des élus de montagnes. Cette association, créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. Cette adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires. Approuvé à l'unanimité.

9. Dématérialisation des actes et documents budgétaires

Il s'agit de transmettre tous les documents administratifs (délibérations, arrêtés, actes réglementaires, contrats, conventions, etc.) ainsi que les documents budgétaires et financiers. Cela va permettre de réduire les frais postaux, papiers et d'avoir un accusé de réception des documents dans la journée. Approuvé à l'unanimité.

10. S.D.E.C. : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public du village d'Augerolles

Le Syndicat Départemental d'Electrification de la Creuse a proposé à la commune, la réalisation d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le SDEC peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif CEE. Il s'agit du village d'Augerolles. Le Conseil municipal sollicite le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse pour le projet d'éclairage public concernant les travaux d'enfouissement du réseau basse tension du village d'Augerolles, commune de Saint-Pardoux-Morterolles. Le conseil municipal charge le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération définie ci-dessus. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Concernant l'éclairage du village, une enquête sera faite auprès des habitants afin de savoir le nombre de candélabres à installer. Approuvé à l'unanimité.

11. Réfection toiture chapelle Saint-Gilles : validation du devis de l'entreprise

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions des entreprises concernant les travaux de réfection de la toiture de la chapelle Saint-Gilles. Réfection de toiture de la chapelle Saint-Gilles ; les devis sont les suivants :

- SARL MARTINET : montant H.T. de 15 843,00 € soit un montant T.T.C. de 19 011,60 €.

- Entreprise DEMARGNE : montant H.T. de 8 875,00 € soit un montant T.T.C. de 10 650,00 €.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DEMARGNE pour un montant H.T. de 8 875,00 € soit un montant T.T.C. de 10 650,00 €.

12. Réaménagement du secrétariat : validation du devis de l'architecte

Le cabinet d'architecture Sophie Bertrand propose de réaménager le secrétariat et l'espace d'accueil :

- création de rangements supplémentaires et plus adaptés à l'usage,
- de rénover la banque d'accueil, en particulier pour rendre les postes de travail plus confortables et ergonomiques,
- de rafraîchir l'ambiance et la décoration du lieu.

Le présent contrat fixe le prix horaire à 90,00 € HT soit 108,00 € TTC. Le temps estimé pour la mission est de 56 heures soit un montant TTC de 6 048,00 €. Approuvé à l'unanimité.

13. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du versement de subventions à plusieurs associations. L'association 'Open Door' ne demande pas de subvention du fait de sa dissolution en 2024.

La liste des subventions versées aux associations est la suivante :

- ACCA St-Pardoux-Morterolles	300,00 €
- Chant de Pierre	300,00 €
- La Grange Brodée	300,00 €
- Lou Vergier	300,00 €
- Infusion	300,00 €
- La Libellule	300,00 €
- Cruque de Ouf	300,00 €
- La Croix Rouge Française	150,00 €
- Les Restaurants du Cœur	500,00 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bourganeuf	200,00 €
- Fanfare Bourganeuf	200,00 €
- Radio Vassivière	50,00 €

Concernant la Société Scolaire Forestière, une participation financière, à hauteur de 300,00 €, sera demandé à l'occasion du spectacle de noël organisé pour les enfants de la commune.

14. Point sur le dossier des éoliennes

Distribution de la convention de réservation de site pour la réalisation d'études visant à la construction d'un parc éolien.
Cette convention est arrivée à échéance le 29 février 2024. Iberdrola a transmis un projet de convention à la commune. Cette convention est proposée pour une durée de 4 ans du 20 mars 2024 au 20 mars 2028 avec l'implantation de six éoliennes et de nouvelles études environnementales par Biotope.
A la lecture de cette convention, les élus proposent de modifier la durée de la convention pour 2 ans (dates à définir) et de préciser le nombre exact d'implantation des éoliennes, 4 et non 6.
Une demande de réunion avec Iberdrola sera fixée afin de discuter de ces différents points.
A ce sujet, une lettre des 'habitants de Saint Pardoux Morterolles opposés au projet éolien' a été envoyé en recommandé avec accusé de réception à la Mairie. 'Les habitants de Saint

Pardoux Morterolles opposés au projet éolien' souhaitent un rendez-vous en mairie. Une assemblée d'habitants sera programmée dans les mois à venir.

15. Questions diverses

Pas de questions diverses.

16. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

- La société ANAVEO est venu faire le point au sujet de la mise en sécurité du hangar communal. Le technicien a fait l'état des lieux des bâtiments communaux en vue de la mise en sécurité du hangar. La date des travaux sera prévue dès la réception du matériel.

- L'entreprise GLOMOT a planté les châtaigniers. Les employés communaux vont nettoyer le terrain, planter la prairie et installer les tables.

- Terrain de pétanque : L'entreprise VIRONDEAU a installé les candélabres. Les employés communaux vont mettre les bancs, la poubelle. Ils vont également délimiter le terrain avec des troncs d'arbres.

- L'enjambée Creusoise se déroulera le dimanche 19 mai 2024. L'association utilisera le préau du gîte de Morterolles.

- Le point d'apport volontaire du bourg de Saint-Pardoux- Morterolles est installé depuis le 13 mars dernier. Il est fonctionnel.

- Salle de repos : le carreleur a terminé son travail. Il reste le plombier ; il interviendra courant avril.

- La vente des bois de la commune sera le 11 avril prochain. Il suffit de se connecter sur le site de l'ONF pour suivre cette vente qui débute à 9 heures.

- L'entreprise PENOT doit intervenir pour faire le sol du garage situé sous la salle du conseil municipal.

- Le vote du budget est fixé au jeudi 11 avril.

La séance est levée à 19h27.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES